

DECISION N°B48.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion et d'entretien des zones d'activités,

Considérant que la CCPO a pour projet la requalification de la Rue Tony Garnier, ZA du Chapotin à Chaponnay,

Considérant la nécessité d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section A n°1579, 1766 et 1770, sise Rue Tony Garnier à Chaponnay, appartenant à la Banque Postale Leasing et Factoring, pour une superficie totale de 94m²,

Considérant l'accord du propriétaire, en date du 12/09/2023, sur le montant de l'acquisition desdites parties de parcelles au prix de 50€ le m², soit un montant total de 4 700€,

DECIDE

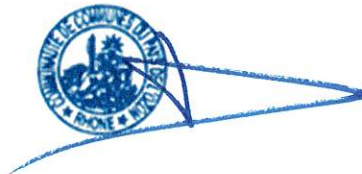
- **DE RETIRER ET REMPLACER** la décision n°B43.22 du 11 juillet 2022 ;
- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès de la Banque Postale Leasing et Factoring d'une partie des parcelles cadastrées, commune de Chaponnay, section A n°1579, 1766 et 1770 d'une surface de 94 m², au prix de 50€ le m², soit un montant total de 4 700€,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition de ladite parcelle ainsi que et les documents afférents à cette acquisition
- **DE DIRE** que les frais de rédaction de l'acte de vente et d'établissement du document d'arpentage seront à la charge de la CCPO,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 21

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pierre BALLELIO
Président



Timoteo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Jean-Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Mise en ligne le..... 21 SEP. 2023
Certifiée exécutoire le..... 21 SEP. 2023